



50 Elizabeth II  
A.D. 2001  
Canada

# Journals of the Senate

# Journaux du Sénat

1st Session, 37th Parliament

1<sup>ère</sup> session, 37<sup>e</sup> législature

N<sup>o</sup> 61

Tuesday, October 23, 2001

Le mardi 23 octobre 2001

2:00 p.m.

14 heures

**The Honourable DANIEL HAYS, Speaker**

**L'honorable DANIEL HAYS, Président**

The Members convened were:

The Honourable Senators

Adams	Cools
Andreychuk	Corbin
Angus	Cordy
Atkins	Day
Austin	Di Nino
Beaudoin	Doody
Biron	Finnerty
Bolduc	Fitzpatrick
Buchanan	Forrestall
Carstairs	Gauthier
Chalifoux	Gill
Christensen	Grafstein
Cochrane	Gustafson
Comeau	Hays
Cook	Hervieux-Payette

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Hubley	Milne	St. Germain
Joyal	Moore	Setlakwe
Kenny	Morin	Sparrow
Keon	Nolin	Spivak
Kinsella	Oliver	Stollery
Kolber	Pearson	Stratton
Kroft	Pépin	Taylor
LaPierre	Phalen	Tkachuk
LeBreton	Pitfield	Watt
Léger	Poulin (Charette)	Wiebe
Losier-Cool	Poy	Wilson
Lynch-Staunton	Prud'homme	
Maheu	Robichaud	
Mahovlich	Roche	
Meighen	Rompkey	

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Adams	Cools
Andreychuk	Corbin
Angus	Cordy
Atkins	Day
Austin	Di Nino
*Bacon	Doody
Beaudoin	*Fairbairn
Biron	*Finestone
Bolduc	Finnerty
Buchanan	Fitzpatrick
Carstairs	Forrestall
Chalifoux	*Fraser
Christensen	Gauthier
Cochrane	Gill
Comeau	Grafstein
Cook	Gustafson

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Hays	Lynch-Staunton	Prud'homme
Hervieux-Payette	Maheu	Robichaud
Hubley	Mahovlich	Roche
*Jaffer	Meighen	Rompkey
Joyal	Milne	St. Germain
*Kelleher	Moore	Setlakwe
Kenny	Morin	Sparrow
Keon	*Murray	Spivak
Kinsella	Nolin	Stollery
*Kirby	Oliver	Stratton
Kolber	Pearson	Taylor
Kroft	Pépin	Tkachuk
LaPierre	Phalen	Watt
LeBreton	Pitfield	Wiebe
Léger	Poulin (Charette)	Wilson
Losier-Cool	Poy	

## PRAYERS

## SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

## DAILY ROUTINE OF BUSINESS

## TABLING OF DOCUMENTS

The Honourable Senator Carstairs, P.C., tabled the following:

Memorandum from the Chairperson of the Immigration and Refugee Board, dated October 22, 2001, concerning the position of Deputy Chairperson of the Proposed Refugee Appeal Division.—Sessional Paper No. 1/37-521S.

The Honourable Senator Robichaud, P.C., tabled the following:

Transition Report of the Canadian Tourism Commission, for the nine month period ending December 31, 2000, entitled: *Discover our true nature.*—Sessional Paper No. 1/37-522S.

## PRESENTATION OF REPORTS FROM STANDING OR SPECIAL COMMITTEES

The Honourable Senator Cordy for the Honourable Senator Kirby presented the following:

TUESDAY, October 23, 2001

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

## NINTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-11, An Act respecting immigration to Canada and the granting of refugee protection to persons who are displaced, persecuted or in danger, has, in obedience to the Order of Reference of Thursday, September 27, 2001, examined the said Bill and now reports the same without amendment. Your Committee appends to this Report certain observations relating to this Bill.

Respectfully submitted,

*Le président,*

MICHAEL KIRBY

*Chair*

*(The Appendix to the Report is printed as an Appendix at pages 869-874.)*

The Honourable Senator Cordy moved, seconded by the Honourable Senator Chalifoux, that the Bill be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

## PRIÈRE

## DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

## AFFAIRES COURANTES

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable sénateur Carstairs, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit :

Note de service du président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié datée le 22 octobre 2001, au sujet du poste de vice-président de la Section d'appel des réfugiés proposée.—Document parlementaire n° 1/37-521S.

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit :

Rapport de transition de la Commission canadienne du tourisme pour la période de neuf mois prenant fin le 31 décembre 2000, intitulé *Une généreuse nature.*—Document parlementaire n° 1/37-522S.

## PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS PERMANENTS OU SPÉCIAUX

L'honorable sénateur Cordy, au nom de l'honorable sénateur Kirby, présente ce qui suit :

Le MARDI 23 octobre 2001

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

## NEUVIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déferé le projet de loi C-11, Loi concernant l'immigration au Canada et l'asile conféré aux personnes déplacées, persécutées ou en danger, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 27 septembre 2001, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement. Votre Comité annexe au présent rapport certaines observations relatives à ce projet de loi.

Respectueusement soumis,

*(L'annexe au rapport est imprimé en annexe aux pages 869 à 874.)*

L'honorable sénateur Cordy propose, appuyée par l'honorable sénateur Chalifoux, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

**GOVERNMENT NOTICES OF MOTIONS**

With leave of the Senate,  
The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded  
by the Honourable Senator Milne:

That when the Senate adjourns today, it do stand adjourned  
until tomorrow, Wednesday, October 24, 2001, at 1:30 p.m.

The question being put on the motion, it was adopted.

**INTRODUCTION AND FIRST READING OF GOVERNMENT BILLS**

A Message was brought from the House of Commons with a  
Bill C-15A, An Act to amend the Criminal Code and to amend  
other Acts, to which they desire the concurrence of the Senate.

The Bill was read the first time.

The Honourable Senator Pearson moved, seconded by the  
Honourable Senator Poy, that the Bill be placed on the Orders of  
the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

**TABLING OF REPORTS FROM INTER-PARLIAMENTARY DELEGATIONS**

The Honourable Senator Grafstein tabled the following:

Report by a delegation of the Canadian Section of the  
Canada-United States Inter-Parliamentary Group respecting its  
visits to Washington, D.C., in June and July 2001.—Sessional  
Paper No. 1/37-523.

**PRESENTATION OF PETITIONS**

The Honourable Senator Milne presented petitions:

Of Residents of the Provinces of Ontario and Saskatchewan  
concerning the Statistics Act (census records).

**ORDERS OF THE DAY****GOVERNMENT BUSINESS****BILLS**

Orders No. 1 and 2 were called and postponed until the next  
sitting.

**MOTIONS**

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator  
Robichaud, P.C., seconded by the Honourable Senator  
Finestone, P.C.:

That at 3:00 p.m. on Thursday, October 4, 2001, the Senate  
resolve itself into a Committee of the Whole in order to receive  
officials from the Department of National Defence and the  
Department of Public Works and Government Services for a  
briefing on the procurement process for maritime helicopters.

**AVIS DE MOTIONS DU GOUVERNEMENT**

Avec la permission du Sénat,  
L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par  
l'honorable sénateur Milne,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure  
ajourné jusqu'à demain, le mercredi 24 octobre 2001, à 13 h 30.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

**INTRODUCTION ET PREMIÈRE LECTURE DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**

La Chambre des communes transmet un message avec un  
projet de loi C-15A, Loi modifiant le Code criminel et d'autres  
lois, pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le projet de loi est lu la première fois.

L'honorable sénateur Pearson propose, appuyée par  
l'honorable sénateur Poy, que le projet de loi soit inscrit à  
l'ordre du jour pour une deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

**DÉPÔT DE RAPPORTS DE DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES**

L'honorable sénateur Grafstein dépose sur le Bureau ce qui  
suit :

Rapport d'une délégation de la section canadienne du Groupe  
interparlementaire Canada-États-Unis concernant les visites à  
Washington, D.C., en juin et juillet 2001.—Document  
parlementaire n° 1/37-523.

**PRÉSENTATION DE PÉTITIONS**

L'honorable sénateur Milne présente des pétitions :

De Résidents des provinces d'Ontario et de la Saskatchewan au  
sujet de la Loi sur la statistique (documents de recensement).

**ORDRE DU JOUR****AFFAIRES DU GOUVERNEMENT****PROJETS DE LOI**

Les articles n<sup>os</sup> 1 et 2 sont appelés et différés à la prochaine  
séance.

**MOTIONS**

Reprise du débat sur la motion de l'honorable  
sénateur Robichaud, C.P., appuyée par l'honorable sénateur  
Finestone, C.P.,

Que le jeudi 4 octobre 2001 à 15 heures, le Sénat se forme en  
Comité plénier afin d'accueillir des hauts fonctionnaires du  
ministère de la Défense nationale et du ministère des Travaux  
publics et des Services gouvernementaux, pour la tenue d'une  
séance d'information au sujet du processus d'acquisition  
d'hélicoptères maritimes;

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Carstairs, P.C., seconded by the Honourable Senator Joyal, P.C., that the motion be amended by striking out the words “Thursday, October 4, 2001” and replacing them with the following: “Tuesday, October 30, 2001.”

After debate,

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

The Senate resumed debate on the motion, as amended, of the Honourable Senator Robichaud, P.C., seconded by the Honourable Senator Finestone, P.C.:

That at 3:00 p.m. on Tuesday, October 30, 2001, the Senate resolve itself into a Committee of the Whole in order to receive officials from the Department of National Defence and the Department of Public Works and Government Services for a briefing on the procurement process for maritime helicopters.

After debate,

In amendment, the Honourable Senator Lynch-Staunton moved, seconded by the Honourable Senator Forrestall, that the motion, as amended, be further amended by adding after “maritime helicopters” the following sentence:

“And upon completion of this briefing to adjourn to the call of the Chair to hear further witnesses on matters pertaining to the maritime helicopter procurement process, in particular, Colonel Lee Myrhaugen, retired; Mr. Peter Smith, President of the Aerospace Industry Association; Staff Admiral G. Garnett, former Vice Chief of Defence Staff; Lieutenant General George MacDonald, Vice Chief of Defence Staff; and General L.C. Campbell, Chief of Air Staff and such other witnesses as the Committee may decide are necessary to determine the fairness and equity of the maritime helicopter procurement process as developed by the Government of Canada.”

After debate,

The Honourable Senator Forrestall moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that further debate on the motion in amendment be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

## OTHER BUSINESS

### SENATE PUBLIC BILLS

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Kinsella, seconded by the Honourable Senator Keon, for the third reading of Bill S-6, An Act to assist in the prevention of wrongdoing in the Public Service by establishing a framework for education on ethical practices in the workplace, for dealing with allegations of wrongdoing and for protecting whistleblowers.

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Carstairs, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Joyal, C.P., que la motion soit modifiée par la suppression des mots « le jeudi 4 octobre 2001 » et leur remplacement par ce qui suit : « le mardi 30 octobre 2001. »

Après débat,

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Le Sénat reprend le débat sur la motion, telle que modifiée, de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Finestone, C.P.,

Que le mardi 30 octobre 2001 à 15 heures, le Sénat se forme en Comité plénier afin d'accueillir des hauts fonctionnaires du ministère de la Défense nationale et du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour la tenue d'une séance d'information au sujet du processus d'acquisition d'hélicoptères maritimes.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur Lynch-Staunton propose, appuyé par l'honorable sénateur Forrestall, que la motion, telle que modifiée, soit modifiée de nouveau, par l'addition de la phrase suivante après « hélicoptères maritimes » :

« Et, à l'issue de cette séance d'information, qu'il s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence afin d'entendre d'autres témoins sur divers aspects du processus d'acquisition d'hélicoptères maritimes, et plus particulièrement le colonel Lee Myrhaugen, retraité; M. Peter Smith, président de l'Association de l'industrie aérospatiale; l'amiral G. Garnett, ancien vice-chef d'état-major de la Défense; le lieutenant général George MacDonald, vice-chef d'état-major de la Défense; et le général L.C. Campbell, chef d'état-major de la Force aérienne, et les autres témoins que le Comité estime nécessaires pour établir si le processus d'acquisition d'hélicoptères maritimes mis en place par le gouvernement du Canada est juste et équitable. »

Après débat,

L'honorable sénateur Forrestall propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, que la suite du débat sur la motion d'amendement soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

## AUTRES AFFAIRES

### PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Kinsella, appuyée par l'honorable sénateur Keon, tendant à la troisième lecture du projet de loi S-6, Loi visant à favoriser la prévention des conduites répréhensibles dans la fonction publique en établissant un cadre pour la sensibilisation aux pratiques conformes à l'éthique en milieu de travail, le traitement des allégations de conduites répréhensibles et la protection des dénonciateurs.

After debate,

With leave of the Senate and pursuant to Rule 30, the motion was modified to read as follows:

That Bill S-6, An Act to assist in the prevention of wrongdoing in the Public Service by establishing a framework for education on ethical practices in the workplace, for dealing with allegations of wrongdoing and for protecting whistleblowers, be not now read the third time, but that it be referred back to the Standing Senate Committee on National Finance for the purpose of assessing the Bill in the context of the President of the Treasury Board's June 28, 2001, statement and release of the Policy on the Internal Disclosure of Information Concerning Wrongdoing in the Workplace.

The question being put on the motion, as modified, it was adopted.

Orders No. 2 to 7 were called and postponed until the next sitting.

---

Ordered, That Motion No. 82 standing in the name of the Honourable Senator Grafstein be brought forward.

#### MOTIONS

The Honourable Senator Grafstein moved, seconded by the Honourable Senator Pépin:

That the Senate:

- Considering Resolutions 1368 and 1373 adopted by the Security Council of the United Nations on September 12, and September 28, supporting initiatives to eradicate international terrorism that threaten peace, security, human rights and freedoms and the political order of the free and democratic society;
- Considering that in its special session of October 2, 2001, the North Atlantic Council determined that "the attack against the United States on 11 September was directed from abroad and shall therefore be regarded as an action covered by Article 5 of the Washington Treaty, which states that an armed attack on one or more of the Allies in Europe or North America shall be considered an attack against them all";
- Condemn unequivocally the use of violence and terrorism to overthrow the democratic order and the elimination of human rights and freedoms;
- Support the decision of the Government calling upon the Canadian Armed Forces on active service to join the international campaign against the perpetrators of the terrorist attacks of September 11;
- Express its preoccupation that humanitarian support be given to the civilians affected by that campaign;
- Express its urgent concern that the authors and supporters of those terrorists attacks are brought to justice accordingly;

Après débat,

Avec la permission du Sénat et conformément à l'article 30 du Règlement, la motion est modifiée et se lit comme suit :

Que le projet de loi S-6, Loi visant à favoriser la prévention des conduites répréhensibles dans la fonction publique en établissant un cadre pour la sensibilisation aux pratiques conformes à l'éthique en milieu de travail, le traitement des allégations de conduites répréhensibles et la protection des dénonciateurs, ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au Comité sénatorial permanent des finances nationales aux fins d'évaluation à la lumière de la déclaration de la présidente du Conseil du Trésor, le 28 juin 2001, et de la publication de la Politique sur la divulgation interne d'informations concernant les actes fautifs au travail.

La motion, telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n<sup>os</sup> 2 à 7 sont appelés et différés à la prochaine séance.

---

Ordonné : Que la motion n<sup>o</sup> 82, inscrite au nom de l'honorable sénateur Grafstein, soit avancée.

#### MOTIONS

L'honorable sénateur Grafstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Pépin,

Que le Sénat :

- considérant les résolutions 1368 et 1373 adoptées les 12 et 28 septembre 2001 par le Conseil de Sécurité des Nations Unies appuyant les initiatives de lutte contre le terrorisme international qui menace la paix, la sécurité, les droits et libertés des personnes et des États démocratiques;
- considérant que lors de la réunion spéciale du Conseil de l'Atlantique Nord le 2 octobre dernier, il a été reconnu « que l'attaque du 11 septembre contre les États-Unis était dirigée depuis l'étranger et qu'elle sera donc assimilée à une action relevant de l'article 5 du Traité de Washington, qui stipule qu'une attaque armée contre l'un ou plusieurs des Alliés survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre eux tous »;
- condamne sans équivoque le recours à la violence et au terrorisme pour renverser l'ordre démocratique et supprimer les droits et libertés des personnes;
- appuie la décision du Gouvernement à l'effet que les Forces armées canadiennes soient mises en service actif pour participer à la campagne de la coalition internationale de lutte contre le terrorisme;
- exprime ses préoccupations que des secours humanitaires soient apportés aux populations civiles affectées par cette campagne;
- exprime sa vive préoccupation que les responsables des attentats perpétrés le 11 septembre 2001 soient traduits en justice pour répondre de leurs actes;

- Express its strong belief that it is through negotiation and peace settlement that legitimate claims of the States should be dealt with in the International Order; and

That upon adoption of this motion, the said motion should be deemed referred to the Standing Senate Committees on Foreign Affairs and Defence and Security for study and report back to the Chamber in the next 30 days.

After debate,

The Honourable Senator Stratton moved, seconded by the Honourable Senator Nolin, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

#### REPORTS OF COMMITTEES

Orders No. 1 to 5 were called and postponed until the next sitting.

Consideration of the Third Report (Interim) of the Standing Senate Committee on Fisheries entitled: *Aquaculture in Canada's Atlantic and Pacific Regions*, deposited with the Clerk of the Senate on June 29, 2001.

After debate,

The Honourable Senator Cook moved, seconded by the Honourable Senator Mahovlich, that further debate on the consideration of the Report be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

#### OTHER

Orders No. 80 (motion), 16 (inquiry), 3 (motion), 18, 20 (inquiries), 65 (motion), 7 and 13, (inquiries) were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Finestone, P.C., calling the attention of the Senate to three diseases which are sweeping the developing world and which draw many to ask whether intellectual property rights over patented medicines haven't taken precedence over the protection of human life.

After debate,

The Honourable Senator Keon moved, seconded by the Honourable Senator Nolin, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 6, 11, 10, 22, 23 (inquiries), 73, 44 (motions), 8 (inquiry), 54 and 41 (motions) were called and postponed until the next sitting.

- réitère sa ferme conviction que c'est par la négociation et les règlements pacifiques que les demandes légitimes des États doivent trouver leur solution dans l'ordre international;

Que sur adoption de la présente motion, celle-ci sera réputée avoir été renvoyée aux comités sénatoriaux permanents des Affaires étrangères, et de la Défense et de la sécurité pour étude et rapport à cette chambre dans les 30 jours qui suivent.

Après débat,

L'honorable sénateur Stratton propose, appuyé par l'honorable sénateur Nolin, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

#### RAPPORTS DE COMITÉS

Les articles n<sup>os</sup> 1 à 5 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Étude du troisième rapport (provisoire) du Comité sénatorial permanent des pêches intitulé *L'aquaculture dans les régions canadiennes de l'Atlantique et du Pacifique*, déposé auprès du Greffier du Sénat le 29 juin 2001.

Après débat,

L'honorable sénateur Cook propose, appuyée par l'honorable sénateur Mahovlich, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

#### AUTRES

Les articles n<sup>os</sup> 80 (motion), 16 (interpellation), 3 (motion), 18, 20 (interpellations), 65 (motion), 7 et 13 (interpellations) sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Finestone, C.P., attirant l'attention du Sénat sur trois maladies qui ravagent le monde en développement et qui portent beaucoup de gens à se demander si les droits de propriété intellectuelle qui protègent les médicaments brevetés ne priment pas sur la protection des vies humaines.

Après débat,

L'honorable sénateur Keon propose, appuyé par l'honorable sénateur Nolin, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n<sup>os</sup> 6, 11, 10, 22, 23 (interpellations), 73, 44 (motions), 8 (interpellation), 54 et 41 (motions) sont appelés et différés à la prochaine séance.

**INQUIRIES**

The Honourable Senator Milne called the attention of the Senate to the recent trip by the Canada-Taiwan Parliamentary Friendship Group to Taiwan on May 18 to 25, and to the issues which were raised and discussed by the delegation with representatives of the Government of Taiwan.

Debate concluded.

With leave of the Senate,  
The Honourable Senator Milne tabled the following:

Report of the visit by a delegation of the Canada-Taiwan Friendship Group to Taiwan from May 19 to 25, 2001.—Sessional Paper No. 1/37-524S.

**REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):**

Reports of Statistics Canada for the fiscal year ended March 31, 2001, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 1/37-511.

Report of the Canada Mortgage and Housing Corporation for the fiscal year ended March 31, 2001, pursuant to the *Alternative Fuels Act*, S.C. 1995, c. 20, s. 8.—Sessional Paper No. 1/37-512.

Report of the Canada Lands Company Limited for the fiscal year ended March 31, 2001, pursuant to the *Alternative Fuels Act*, S.C. 1995, c. 20, s. 8.—Sessional Paper No. 1/37-513.

Report of the Queens Quay West Land Corporation for the fiscal year ended March 31, 2001, pursuant to the *Alternative Fuels Act*, S.C. 1995, c. 20, s. 8.—Sessional Paper No. 1/37-514.

Report of the Old Port of Montreal Corporation for the fiscal year ended March 31, 2001, pursuant to the *Alternative Fuels Act*, S.C. 1995, c. 20, s. 8.—Sessional Paper No. 1/37-515.

Report of the Defence Construction (1951) Limited for the fiscal year ended March 31, 2001, pursuant to the *Alternative Fuels Act*, S.C. 1995, c. 20, s. 8.—Sessional Paper No. 1/37-516.

Report of the Canada Post Corporation for the fiscal year ended March 31, 2001, pursuant to the *Alternative Fuels Act*, S.C. 1995, c. 20, s. 8.—Sessional Paper No. 1/37-517.

Report of the Royal Canadian Mint for the fiscal year ended March 31, 2001, pursuant to the *Alternative Fuels Act*, S.C. 1995, c. 20, s. 8.—Sessional Paper No. 1/37-518.

Report of the Canadian International Trade Tribunal entitled “Request for tariff relief by Peerless Clothing Inc. regarding certain woven fabrics of combed wool”, dated October 1, 2001, pursuant to the *Canada-United States Free Trade Agreement Implementation Act*, S.C. 1988, c. 65, s. 54.—Sessional Paper No. 1/37-519.

**INTERPELLATIONS**

L'honorable sénateur Milne attire l'attention du Sénat sur le voyage que le Groupe d'amitié parlementaire Canada-Taiwan a fait à Taiwan du 18 au 25 mai, et sur les questions que la délégation a soulevées et discutées avec des représentants du gouvernement de Taiwan.

Débat terminé.

Avec la permission du Sénat,  
L'honorable sénateur Milne dépose sur le Bureau ce qui suit :

Rapport de la visite d'une délégation du Groupe d'amitié Canada-Taiwan à Taiwan, du 19 au 25 mai 2001.—Document parlementaire n° 1/37-524S.

**RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 28(2) DU RÈGLEMENT**

Rapports de Statistique Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 1/37-511.

Rapport de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, conformément à la *Loi sur les carburants de remplacement*, L.C. 1995, ch. 20, art. 8.—Document parlementaire n° 1/37-512.

Rapport de la Société immobilière du Canada Limitée pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, conformément à la *Loi sur les carburants de remplacement*, L.C. 1995, ch. 20, art. 8.—Document parlementaire n° 1/37-513.

Rapport de la Queens Quay West Land Corporation pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, conformément à la *Loi sur les carburants de remplacement*, L.C. 1995, ch. 20, art. 8.—Document parlementaire n° 1/37-514.

Rapport de la Société du Vieux-Port de Montréal pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, conformément à la *Loi sur les carburants de remplacement*, L.C. 1995, ch. 20, art. 8.—Document parlementaire n° 1/37-515.

Rapport de la Construction de défense (1951) Limitée pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, conformément à la *Loi sur les carburants de remplacement*, L.C. 1995, ch. 20, art. 8.—Document parlementaire n° 1/37-516.

Rapport de la Société canadienne des postes pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, conformément à la *Loi sur les carburants de remplacement*, L.C. 1995, ch. 20, art. 8.—Document parlementaire n° 1/37-517.

Rapport de la Monnaie royale canadienne pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, conformément à la *Loi sur les carburants de remplacement*, L.C. 1995, ch. 20, art. 8.—Document parlementaire n° 1/37-518.

Rapport du Tribunal canadien du commerce extérieur intitulé « Demande d'allègement tarifaire déposée par Vêtements Peerless Inc. concernant certains tissus de laine peignée », en date du 1<sup>er</sup> octobre 2001, conformément à la *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis*, L.C. 1988, ch. 65, art. 54.—Document parlementaire n° 1/37-519.



Report of operations under the *Fisheries Development Act* for the fiscal year ended March 31, 2001, pursuant to the *Act*, R.S.C. 1985, c. F-21, s. 10.—Sessional Paper No. 1/37-520.

#### ADJOURNMENT

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C.:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

*(Accordingly, at 4:52 p.m. the Senate was continued until 1:30 p.m. tomorrow.)*

#### *Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)*

##### Standing Joint Committee on Official Languages

The name of the Honourable Senator Rivest substituted for that of the Honourable Senator Comeau (*October 18*).

The names of the Honourable Senators Nolin and Rivest substituted for those of the Honourable Senators Rivest and Nolin (*October 22*).

##### Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry

The name of the Honourable Senator Phalen substituted for that of the Honourable Senator Fairbairn (*October 21*).

The name of the Honourable Senator Biron added to the membership (*October 21*).

##### Standing Senate Committee on National Finance

The name of the Honourable Senator Banks substituted for that of the Honourable Senator Adams (*October 21*).

The names of the Honourable Senators Moore and De Bané substituted for those of the Honourable Senators Banks and Ferretti Barth (*October 22*).

The name of the Honourable Senator Day substituted for that of the Honourable Senator Tunney (*October 23*).

##### Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

The names of the Honourable Senators Maheu and Fitzpatrick substituted for those of the Honourable Senators Fairbairn and Pépin (*October 21*).

The names of the Honourable Senators Christensen, Di Nino, Robichaud, Rompkey, Robichaud and Kirby substituted for those of the Honourable Senators Kirby, Carney, Callbeck, Robichaud, Fitzpatrick and Christensen (*October 22*).

The name of the Honourable Senator Pépin substituted for that of the Honourable Senator Rompkey (*October 23*).

Rapport des travaux effectués en vertu de *Loi sur le développement de la pêche* pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, conformément la *Loi*, L.R.C. 1985, ch. F-21, art. 10.—Document parlementaire n° 1/37-520.

#### AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*(En conséquence, à 16 h 52 le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.)*

#### *Modifications de la composition des comités conformément au paragraphe 85(4) du Règlement*

##### Comité mixte permanent des langues officielles

Le nom de l'honorable sénateur Rivest substitué à celui de l'honorable sénateur Comeau (*18 octobre*).

Les noms des honorables sénateurs Nolin et Rivest substitués à ceux des honorables sénateurs Rivest et Nolin (*22 octobre*).

##### Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

Le nom de l'honorable sénateur Phalen substitué à celui de l'honorable sénateur Fairbairn (*21 octobre*).

Le nom de l'honorable sénateur Biron ajouté à la liste des membres (*21 octobre*).

##### Comité sénatorial permanent des finances nationales

Le nom de l'honorable sénateur Banks substitué à celui de l'honorable sénateur Adams (*21 octobre*).

Les noms des honorables sénateurs Moore et De Bané substitués à ceux des honorables sénateurs Banks et Ferretti Barth (*22 octobre*).

Le nom de l'honorable sénateur Day substitué à celui de l'honorable sénateur Tunney (*23 octobre*).

##### Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Les noms des honorables sénateurs Maheu et Fitzpatrick substitués à ceux des honorables sénateurs Fairbairn et Pépin (*21 octobre*).

Les noms des honorables sénateurs Christensen, Di Nino, Robichaud, Rompkey, Robichaud et Kirby substitués à ceux des honorables sénateurs Kirby, Carney, Callbeck, Robichaud, Fitzpatrick et Christensen (*22 octobre*).

Le nom de l'honorable sénateur Pépin substitué à celui de l'honorable sénateur Rompkey (*23 octobre*).

## Standing Senate Committee on Transport and Communications

The names of the Honourable Senators Fitzpatrick, Gill, LaPierre and Biron substituted for those of the Honourable Senators Biron, Chalifoux, Maheu and Phalen (*October 21*).

## Special Committee of the Senate on the Subject-Matter of Bill C-36

The names of the Honourable Senators Jaffer and Rompkey substituted for those of the Honourable Senators Bryden and Stollery (*October 21*).

The names of the Honourable Senators Christensen, Morin, Stollery, Rompkey and Finestone substituted for those of the Honourable Senators Furey, Christensen, Rompkey, Morin and Rompkey (*October 22*).

## Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament

The names of the Honourable Senators Atkins and Oliver substituted for those of the Honourable Senators Robertson and Rossiter (*October 23*).

## Comité sénatorial permanent des transports et des communications

Les noms des honorables sénateurs Fitzpatrick, Gill, LaPierre et Biron substitués à ceux des honorables sénateurs Biron, Chalifoux, Maheu et Phalen (*21 octobre*).

## Comité spécial sénatorial sur la teneur du projet de loi C-36

Les noms des honorables sénateurs Jaffer et Rompkey substitués à ceux des honorables sénateurs Bryden et Stollery (*21 octobre*).

Les noms des honorables sénateurs Christensen, Morin, Stollery, Rompkey et Finestone substitués à ceux des honorables sénateurs Furey, Christensen, Rompkey, Morin et Rompkey (*22 octobre*).

## Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement

Les noms des honorables sénateurs Atkins et Oliver substitués à ceux des honorables sénateurs Robertson et Rossiter (*23 octobre*).

APPENDIX  
(see p. 861)

Appendix to the Report

**Observations of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology on Bill C-11, an Act respecting immigration to Canada and the granting of refugee protection to persons who are displaced, persecuted or in danger**

During the hearings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology on Bill C-11, *An Act respecting immigration to Canada and the granting of refugee protection to persons who are displaced, persecuted or in danger*, the Committee heard from a broad range of individuals and organizations with varying opinions about the Bill.

The Committee recognizes that Bill C-11 represents a major overhaul of Canada's immigration and refugee protection legislation, and it will thus likely set the standard for many years to come. The Committee also fully appreciates that the current context in which the Bill is being considered is one of heightened security concerns following the profoundly tragic events of 11 September 2001 in the United States. In this context the Committee realizes that the Bill must embody a balance that will respect the needs and rights of individuals while simultaneously serving the public interest particularly with respect to security concerns and meeting Canada's international obligations.

Most witnesses emphasized that an underlying and widespread problem is the lack of resources available to effectively implement Canada's immigration and refugee programs. Many witnesses stated the Bill is sufficient to address all security and border control concerns — even given post-September 11th terrorism-related issues — provided the resources available for its administration and enforcement are increased. Events of the last several days in the United States further highlight the critical need for adequate training and resources, especially for all those involved in front-line security and processing.

However, the Committee heard that over the past decade the Department has undergone two rounds of serious downsizing that have reduced immigration staff — including front-line immigration officers — by almost half. Certain witnesses were not convinced it would be possible to implement new increased security measures given that there are insufficient resources to carry out current tasks in an effective manner.

The Committee also heard that the Immigration and Refugee Board has a backlog, or "inventory," of approximately 34,000 refugee claims that have not yet been heard and decided. Also of note was the testimony that about 15 per cent of claims are abandoned, and because Canada does not have exit controls it is unclear whether these people have left the country. Witnesses explained that the Board currently employs 186 decision-makers, supported by 103 refugee claims officers. Once the Department has found a person eligible to make a refugee claim — a procedure that can take up to six months — the person's claim is referred to the Board, where the processing time for each claim is about ten months. Certain witnesses expressed concern about the proposed 72-hour time frame for the initial eligibility processing step. However, other witnesses indicated this would merely ensure

ANNEXE  
(voir p. 861)

Annexe au rapport

**Observations du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie au sujet du projet de loi C-11, Loi concernant l'immigration au Canada et l'asile conféré aux personnes déplacées, persécutées ou en danger**

Au cours de ses audiences sur le projet de loi C-11, *Loi concernant l'immigration au Canada et l'asile conféré aux personnes déplacées, persécutées ou en danger*, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a entendu bon nombre de particuliers et de groupes ayant des opinions différentes.

Le Comité sait que le projet de loi C-11 constitue une révision majeure de la loi canadienne sur l'immigration et la protection des réfugiés et qu'il fixera vraisemblablement la norme pour de nombreuses années à venir. Il est aussi conscient que ce projet de loi est actuellement examiné dans un contexte où les préoccupations en matière de sécurité sont plus vives à cause des événements tragiques du 11 septembre dernier aux États-Unis. Dans ce contexte, le Comité reconnaît que le projet de loi C-11 doit proposer un équilibre qui respectera les besoins et les droits des particuliers, servir l'intérêt public, plus particulièrement en ce qui a trait à la sécurité, et honorer les obligations internationales du Canada.

La plupart des témoins ont souligné que le manque de ressources pour mettre en œuvre les programmes d'immigration et les programmes pour les réfugiés du Canada constitue un problème sous-jacent et répandu. Bon nombre croient que le projet de loi suffira pour régler toutes les préoccupations en matière de sécurité et de contrôle aux frontières, y compris les préoccupations relatives au terrorisme qui sont apparues depuis le 11 septembre dernier, à condition que l'on augmente les ressources disponibles pour son administration et sa mise en œuvre. Les événements des derniers jours aux États-Unis font ressortir encore davantage l'urgence de prévoir une formation et des ressources adéquates, surtout dans le cas des intervenants de première ligne.

Le Comité a toutefois appris qu'au cours de la dernière décennie, le ministère a connu deux séries d'importantes compressions des effectifs au cours desquelles le personnel responsable de l'immigration, y compris les agents d'immigration de première ligne, a été réduit de près de moitié. Certains témoins n'étaient pas convaincus s'il serait possible d'appliquer des mesures de sécurité accrues étant donné que les ressources pour exécuter efficacement les tâches actuelles sont déjà insuffisantes.

Il semblerait également que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada a un arriéré, ou « inventaire », d'environ 34 000 revendications du statut de réfugié qui n'ont pas encore été entendues et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une décision. Selon un témoignage, les demandeurs se désistent de leur revendication dans environ 15 p. 100 des cas et, comme le Canada ne contrôle pas les sorties, on ignore si ces demandeurs ont quitté le pays. Des témoins ont expliqué que la Commission compte actuellement 186 décideurs soutenus par 103 agents chargés des revendications. Lorsque le ministère a établi que la revendication du statut de réfugié est recevable — une procédure qui peut prendre jusqu'à six mois — la revendication est renvoyée à la Commission, et il faut alors dix mois environ pour la traiter. Certains témoins se sont dits préoccupés par le délai de 72 heures

the claim was referred to the Board in a timely fashion. They explained that if background checks later turned up information suggesting, for example, the person was a security risk, the claim could be suspended at any time. The Committee was told that the Board would need in the order of 250 decision-makers and another 50 or 60 refugee claims officers to significantly reduce the backlog and processing time.

The Committee heard testimony about events that have occurred at overseas missions — large amounts of money disappearing, bribery, visas going missing — which are allegedly attributable to locally engaged immigration employees. The Committee also heard concerns from witnesses about the qualifications and training of Board members being insufficient to carry out their duties fairly and effectively. Testimony was given that such shortcomings would only be exacerbated by the proposed move in the Bill to single member panels.

The Committee suggests that the Government evaluate the need to invest in additional resources in Canada's immigration and refugee system for more personnel, better enforcement, additional training programs and improved technology. The Committee is of the view that there should not only be new personnel hired to implement reinforced security measures at entry points, but also to process and review new immigration applications and refugee claims.

The Committee also suggests that the Department and the Immigration and Refugee Board evaluate the need to verify the integrity, qualifications and decision-making ability of their personnel, especially locally engaged overseas immigration officers and Board members. As part of this process, the Minister may wish to undertake a review of the appointment process for Board members to make it more professional and to ensure members have sufficient qualifications and training. The desirability of having refugee claims heard by two members of the Board, as opposed to just a single member, could also be evaluated.

The Committee is concerned about the broad regulation-making power the Bill would give to the Department. The Committee recognizes that under clause 5(2) of the Bill, certain proposed regulations would be laid before each House of Parliament, and each House would then refer the proposed regulations to the appropriate Committee of that House.

However, under clause 5(3), once a proposed regulation had gone before each House there would be no need to put it before the Houses again, *even if it had been altered*. Concerns were expressed that this provision makes the whole process of review of the proposed regulations by each House of Parliament illusory, given that changes can be made to proposed regulations without the need for Parliamentary review. The desirability of subjecting the regulation-making power of the Minister to greater scrutiny by the appropriate Committee of each House of Parliament should therefore be examined. This scrutiny could include review of *all* changes to proposed and existing regulations.

proposé pour la première étape du processus de détermination de la recevabilité. D'autres estimaient toutefois que cela contribuerait simplement à ce que la revendication soit transmise à la Commission en temps utile. Ils ont ajouté que, si la vérification des antécédents révélait ultérieurement que la personne posait un risque pour la sécurité, l'étude de la demande pouvait être interrompue n'importe quand. Selon les témoignages, la Commission aurait besoin de quelque 250 décideurs et il lui faudrait augmenter de 50 ou 60 le nombre d'agents chargés des revendications pour réduire considérablement l'arriéré et le temps de traitement des demandes.

Le Comité a entendu des témoignages au sujet d'événements qui se sont produits dans des bureaux à l'étranger — disparition d'importantes sommes d'argent, corruption, visas qui disparaissent — qui seraient, semble-t-il, attribuables à des employés d'immigration engagés localement. Des témoins ont également critiqué les compétences et la formation des membres de la Commission qu'ils jugent insuffisantes pour leur permettre de s'acquitter de leurs fonctions de manière juste et efficace. Selon les témoignages, le fait de tenir les audiences devant un seul commissaire, comme le propose le projet de loi, ne ferait qu'exacerber ces lacunes.

Le Comité propose que le gouvernement évalue la nécessité de consacrer plus de ressources au système d'immigration et de détermination du statut de réfugié au Canada afin de pouvoir augmenter les effectifs, mieux appliquer les mesures, accroître la formation et disposer de meilleures technologies. Le Comité estime qu'il faudrait engager du nouveau personnel non seulement pour appliquer les mesures de sécurité accrues aux points d'entrée, mais aussi pour traiter et examiner les nouvelles demandes d'immigration et les nouvelles demandes de revendication du statut de réfugié.

Le Comité propose également que le ministère et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié évaluent la nécessité de vérifier l'intégrité, les compétences et la capacité de prise de décisions de leur personnel, en particulier des membres de la Commission et des agents d'immigration à l'étranger engagés localement. Dans le cadre de cette activité, la ministre voudra peut-être examiner le processus de nomination des membres de la Commission afin de rendre ce processus plus professionnel et de s'assurer que les commissaires possèdent des compétences et une formation suffisantes. Le bien-fondé de faire entendre les revendications du statut de réfugié par deux commissaires au lieu d'un seul pourrait aussi être évalué.

Le Comité s'inquiète du vaste pouvoir de réglementation que le projet de loi conférerait au ministère. Il reconnaît qu'en vertu du paragraphe 5(2) du projet de loi, des projets de règlement seraient déposés devant chaque chambre du Parlement et que chaque chambre renverrait ensuite ces projets de règlements à son comité compétent.

Cependant, en vertu du paragraphe 5(3), lorsqu'un projet de règlement a été déposé devant chaque chambre, il ne serait pas nécessaire de le déposer de nouveau devant les chambres *même s'il a subi des modifications*. On craint que cette disposition n'ôte toute son importance au processus d'examen du projet de règlement par chaque chambre du Parlement puisque des modifications pourraient être apportées au projet de règlement sans que le Parlement ait à les examiner. Par conséquent, il faudrait se pencher sur le bien-fondé d'assujettir le pouvoir de réglementation de la ministre à un examen plus minutieux du comité compétent de chaque chambre du Parlement. Cet examen pourrait comprendre une étude de *toutes* les modifications du projet de règlement et du règlement en place.

The Committee was told that the family class set out in clause 12(1) should be explicitly defined in regulation to ensure that no currently recognized categories of the family class are excluded. In particular, the Committee would suggest that “grandparents” be included in the family class by regulation. The Committee recognises that a commitment to do this was made by the Minister in her testimony.

The Committee also agrees with witness suggestions that the family class regulations to the Bill should explicitly define “common-law partner” to include same sex partners.

The Minister indicated to the Committee that the Department is “fast-tracking” implementation of a new fraud-resistant permanent resident card. The Minister did not state when the card would be in place, but noted that it would definitely be before the 2003 date initially envisioned. The Committee requests an update from the Minister on this issue at the earliest possible opportunity.

Various witnesses expressed concern about the Bill’s lack of definitions of “terrorism” and of what constitutes being a “member” of a terrorist organization. The concern derives largely from the use of these terms in clause 34, the provision dealing with inadmissibility on security grounds. The Committee was told that without explicit definitions, the decision whether a person is a “terrorist” would be a subjective one left to the discretion of immigration officers.

The Committee recognizes that the international community has hesitated to endorse a precise definition of terrorism because the term is so ambiguous and open to political manipulation. However, the Committee heard that workable definitions of terrorism do exist, such as that set out in the United Nations Convention against the Suppression of Financing of Terrorism. Some witnesses suggested using the definition of “threats to the security of Canada” set out in the *Canadian Security Intelligence Act*. This could be done in the regulations that would apply to Bill C-11.

The Committee was also told that the term “terrorism” should not be used in legislation, because it is too amorphous and may thus target the wrong people. Rather, it was suggested that reference be made to “international crimes,” as enunciated in United Nations treaties, and as they relate to the many discrete terrorism-related offences set out in Canada’s Criminal Code.

The Committee recognizes the importance of defining the term “terrorism,” and supports the idea of including such a definition in legislation or in regulation. The Committee wishes to stress, however, that the same definition of “terrorism” should be used in all relevant Canadian legislation. The Committee highlights the definition of “terrorist activity” in clause 4 of Bill C-36, the *Anti-terrorism Act*, which is currently before the House of Commons. A similar definition — adapted to the context of Bill C-11 — should be considered for the regulations that would apply to Bill C-11.

The potential application of clause 64 of the Bill also raised certain concerns during proceedings. Non-governmental witnesses questioned several aspects of this provision, which would remove the right of a permanent resident convicted of a “serious crime” — defined as any offence for which a sentence of at least two years was imposed — to appeal his or her deportation to the Immigration Appeal Division. Thus, if an immigration officer

Des témoins ont dit au Comité que la catégorie « regroupement familial » dont il est question au paragraphe 12(1) devrait être clairement définie par règlement pour veiller à ce qu’aucune catégorie de regroupement familial actuellement reconnue ne soit exclue. Le Comité propose, en particulier, que les « grands-parents » soient inclus par règlement dans la catégorie « regroupement familial ». Le Comité reconnaît que la ministre s’est engagée à le faire lors de son témoignage.

Le Comité est aussi d’accord avec les suggestions de témoins voulant que les règlements sur le regroupement familial pris en vertu du projet de loi donnent une définition claire de « conjoint de fait » comprenant les conjoints de même sexe.

La ministre a indiqué au Comité que le ministère accélère la mise en œuvre d’une nouvelle carte de résident permanent à l’épreuve des contrefaçons. Elle n’a pas dit quand exactement la nouvelle carte serait utilisée, mais a souligné que ce serait définitivement avant 2003, comme prévu initialement. Le Comité voudrait que la ministre le tienne au courant de l’évolution de la question le plus tôt possible.

Divers témoins se sont montrés préoccupés par l’absence, dans le projet de loi, d’une définition de « terrorisme » et de « membre » d’une organisation terroriste. Cette préoccupation découle en grande partie de l’utilisation de ces termes à l’article 34, qui porte sur l’interdiction de territoire pour raison de sécurité. Ils ont mentionné au Comité que sans définition claire, la décision de savoir si une personne est un « terroriste » serait subjective, parce qu’elle serait laissée à la discrétion des agents d’immigration.

Le Comité sait que la communauté internationale a hésité à adopter une définition précise du terrorisme parce que ce mot est très ambigu et qu’il est sujet à la manipulation politique. Cependant, il existe des définitions pratiques du terrorisme comme celle donnée dans la Convention des Nations Unies contre le financement du terrorisme. Des témoins ont proposé d’employer la définition de « menaces envers la sécurité du Canada » figurant dans la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*. On pourrait le faire dans le règlement d’application du projet de loi C-11.

Des témoins ont également dit au Comité qu’il ne convenait pas d’utiliser le mot « terrorisme » dans la loi parce qu’il est trop vague et qu’il pourrait, par conséquent, viser les mauvaises personnes. Ils proposent de parler plutôt de « crimes internationaux », comme dans les traités des Nations Unies, dans la mesure où ils se rapportent aux nombreux actes de terrorisme prévus dans le *Code criminel* du Canada.

Le Comité reconnaît l’importance de définir le terme « terrorisme » et souscrit à l’idée d’inclure cette définition dans la loi ou dans le règlement. Il insiste toutefois sur l’importance d’employer, dans toutes les lois canadiennes, la même définition de « terrorisme ». Le Comité pense ici à la définition d’« activité terroriste » dans l’article 4 du projet de loi C-36, la *Loi antiterroriste*, qui est actuellement examiné par la Chambre des communes. Il conviendrait d’envisager une définition semblable, adaptée au contexte du projet de loi C-11, pour les règlements d’application de ce projet de loi.

Au cours des délibérations, des préoccupations ont également été exprimées au sujet de l’utilisation possible de l’article 64 du projet de loi. Des témoins ne représentant pas le gouvernement ont remis en question plusieurs aspects de cet article qui retirerait à un résident permanent trouvé coupable de « grande criminalité » — définie comme l’infraction punie au Canada par un emprisonnement d’au moins deux ans — le droit d’interjeter

reported a permanent resident to an adjudicator as inadmissible on this basis, the permanent resident would automatically face deportation regardless of other extenuating factors. Many witnesses expressed the view that clause 64 goes too far and would be subject to a great number of legal challenges.

The Committee was told that currently the Immigration Appeal Division is permitted to hear such appeals. Circumstances considered at these hearings have been enumerated in a 1985 case called *Ribic v. Canada (MEI)* and include:

- The seriousness of the offence;
- The possibility of rehabilitation;
- The length of time spent in Canada and the degree to which the appellant is established here;
- The appellant's family in Canada and the dislocation to the family that deportation would cause;
- The support available to the appellant, not only within the family but within the community; and
- The degree of hardship that would be caused to the appellant by his/her return to the country of nationality.

The Committee heard that clause 44 of the Bill is permissive in that an officer who is of the opinion that someone is inadmissible *may* prepare a report to send to the Minister, which report *may* be referred to an admissibility hearing. Thus, there would be no obligation to prepare a report and certainly no obligation on the officer to consider the above-noted *Ribic* criteria. The Committee also understands that clause 53 would grant the Governor in Council the authority to make regulations concerning the circumstances set out in clause 44.

Several witnesses suggested completely removing clause 64 from the Bill. The Committee acknowledges this suggestion, but understands that the clause 53 regulation-making power could be used to address the concerns raised by clause 64. The Committee makes three suggestions to this effect.

First, the Committee suggests including in the regulations a requirement that the immigration officer, or a senior immigration official, consider *all* circumstances of the permanent resident's case under clause 44 when deciding whether or not to issue a report.

The Committee's second suggestion is to explicitly include the *Ribic* criteria in the regulations that would govern whether or not a permanent resident convicted of a "serious offence" is referred to an adjudication hearing.

Finally, evidence before the Committee suggests enacting a domicile provision in the regulations to allow access to the Immigration Appeal Division for permanent residents who meet a threshold establishment in Canada. For example, permanent residents who had maintained their permanent resident status for *five years* before being reported under clause 44 could be exempt from the application of clause 64. This would amount to an automatic right of appeal for those who had been permanent residents for at least five years.

appel de son expulsion à la Section d'appel de l'immigration. Par conséquent, si un agent d'immigration déclarait à un arbitre qu'un résident permanent est interdit de territoire pour cette raison, ce résident permanent serait automatiquement renvoyé peu importe les autres circonstances atténuantes. Bon nombre de témoins ont déclaré que l'article 64 va trop loin et qu'il fera l'objet d'un grand nombre de contestations devant les tribunaux.

Le Comité a appris qu'actuellement, la Section d'appel de l'immigration peut entendre ces appels. Les circonstances qui sont prises en considération à ces audiences ont été énumérées en 1985 dans l'affaire *Ribic c. Canada (MEI)*. Ce sont :

- la gravité de l'infraction;
- la possibilité de réhabilitation;
- le temps passé au Canada et le degré d'établissement de l'appellant au Canada;
- la présence de membres de la famille au Canada et la séparation que l'expulsion pourrait leur occasionner;
- le soutien dont bénéficie l'appellant, non seulement dans sa famille, mais aussi dans la collectivité;
- l'importance des épreuves que l'appellant subirait en retournant dans le pays dont il a la nationalité.

De l'avis de certains témoins, l'article 44 est permissif parce qu'un agent qui estime qu'une personne est interdite de territoire *peut* établir un rapport circonstancié qu'il transmet au ministre, lequel *peut* déférer l'affaire à la Section de l'immigration pour enquête. Par conséquent, il n'y aurait aucune obligation d'établir un rapport et sûrement aucune obligation, pour l'agent, de tenir compte des critères susmentionnés qui ont été invoqués dans la décision *Ribic*. Le Comité comprend également que l'article 53 conférerait au gouverneur en conseil le pouvoir d'adopter des règlements concernant les circonstances énoncées à l'article 44.

Plusieurs témoins ont proposé de supprimer complètement l'article 64 du projet de loi. Le Comité prend note de cette suggestion en reconnaissant que le pouvoir réglementaire conféré par l'article 53 pourrait être utilisé pour corriger les réserves soulevées par l'article 64. Le Comité formule trois suggestions à cette fin.

Premièrement, le Comité propose d'exiger dans le règlement que l'agent d'immigration, ou encore un agent supérieur à l'immigration, examine *toutes* les circonstances du dossier du résident permanent en vertu de l'article 44 au moment de décider s'il doit présenter un rapport.

Il propose en deuxième lieu d'inclure explicitement les critères *Ribic* dans les règles qui détermineront si un résident permanent coupable d'une infraction grave est renvoyé à une audience.

Enfin, le Comité a entendu des témoignages donnant à penser qu'il faudrait adopter dans le règlement une disposition relative au domicile pour que le résident permanent qui satisfait au seuil fixé de résidence au Canada puisse recourir à la Section d'appel de l'immigration. Par exemple, le résident permanent qui aurait maintenu son statut de résidence permanente pendant *cinq ans* avant l'établissement du rapport en vertu de l'article 44 pourrait être exempté de l'article 64. Autrement dit, un droit d'appel automatique serait accordé aux personnes qui étaient des résidents permanents depuis au moins cinq ans.

The Committee is of the opinion that any of these three regulatory provisions could address the concerns caused by clause 64, i.e., that long-term permanent residents with strong ties to Canada and who are a low risk to re-offend would face deportation based solely on the fact of their conviction and sentence. The Committee suggests that the Department address the issues raised by clause 64 by enacting one of these suggested regulatory alternatives.

The Committee also heard testimony about the need to regulate immigration consultants. Currently, anyone can claim to be an immigration consultant, regardless of his or her training and experience in immigration law. Witnesses spoke of how regulation would prevent dishonest and incompetent persons from holding themselves out as immigration practitioners as they make unrealistic promises to clients and charge them exorbitant fees.

The Committee was informed that over the past decade detailed representations have been made to the Department suggesting a self-governing regulatory regime that would not offend provincial jurisdiction. The Committee urges the Department to evaluate the desirability of using its statutory power — which exists under the current Act and is present in clause 91 of Bill C-11 — to regulate immigration consultants.

Clause 101(1)(e) of Bill C-11 would exclude from the refugee determination system those who have passed through a prescribed country on their way to Canada, unless that country was their place of nationality or former habitual residence. These “safe third countries” would be designated by the regulations and asylum seekers would be expected to make their claims there. Similar provisions exist in the current *Immigration Act* and have existed for some time. However, no country has ever been designated for this purpose.

The Committee heard evidence that anywhere from one third to one half of refugee claimants in Canada enter our country from the United States. Testimony also indicated that many European countries have “safe third country” provisions in their immigration laws. Concerns were expressed, however, that such provisions must ensure that the asylum seeker receives a hearing in accordance with the Refugee Convention and international law. The potential exists, it was noted, for claimants to be deported to a “safe third country” which would then deport them to another “safe third country” and so on, until they were eventually returned to the country where they fear persecution. It was also indicated that the Europeans are not currently satisfied with the way their “safe third country” system functions at this time.

The Committee heard that United Nations High Commissioner for Refugees guidelines exist that could be considered in determining whether the return of an asylum seeker to a particular country should take place. The conclusion of formal agreements between nations, it was indicated, has the potential of enhancing the orderly protection of refugees. However, the Committee was informed that there have been difficulties in establishing an agreement with the United States. Evidence was put before the Committee that the Canadian refugee determination system may be “more generous” than the American.

The Committee is of the view that consideration should be given to the definition of “safe third countries”. The issue could be further examined by the Government, particularly with respect to the negotiation of an agreement of shared asylum processing

Le Comité pense que l'une ou l'autre de ces trois dispositions réglementaires pourrait apaiser les craintes soulevées par l'article 64, soit que le résident permanent de longue date ayant des liens solides au Canada et dont le risque de récidive est faible risque l'expulsion du seul fait de sa condamnation et de sa sentence. Le Comité propose que le ministère aborde les questions soulevées par l'article 64 en adoptant une des options réglementaires proposées.

Le Comité a aussi entendu des témoignages sur la nécessité de réglementer les consultants en immigration. En ce moment, n'importe qui peut se poser en consultant en immigration, peu importe sa formation ou son expérience en droit de l'immigration. Les témoins pensent que l'adoption de règlements empêcherait des personnes malhonnêtes et incompetentes de se dire spécialistes de l'immigration et, partant, de faire des promesses non réalistes à leurs clients et de leur réclamer des honoraires exorbitants.

Le Comité a appris que, depuis dix ans, des démarches explicites ont été faites au ministère proposant un régime réglementaire autogéré qui n'empiéterait pas sur les compétences provinciales. Le Comité exhorte le ministère à évaluer le bien-fondé d'utiliser son pouvoir réglementaire — qui lui est conféré par la loi actuelle et par l'article 91 du projet de loi C-11 — pour réglementer les consultants en immigration.

Aux termes de l'alinéa 101(1)e) du projet de loi C-11, est inadmissible au processus de détermination du statut de réfugié le demandeur arrivé au Canada en passant par un pays désigné, à moins que ce pays soit celui dont il a la nationalité ou dans lequel il avait sa résidence habituelle. Ces « tiers pays sûrs » seraient désignés par règlement, et les demandeurs d'asile seraient censés y présenter leur demande. La présente *Loi sur l'immigration* contient déjà des dispositions semblables mais aucun pays n'a encore été désigné à cette fin.

Des témoins ont dit au Comité que entre le tiers et la moitié des demandeurs du statut de réfugié au Canada arrivent chez nous en passant par les États-Unis. Il semblerait aussi d'après les témoignages entendus que de nombreux pays d'Europe ont des dispositions en matière de « tiers pays sûrs » dans leurs lois sur l'immigration. Il faudrait toutefois avoir l'assurance que le demandeur d'asile soit entendu conformément à la Convention sur les réfugiés et aux lois internationales. Il pourrait arriver, selon certains témoins, que des demandeurs soient renvoyés vers un « tiers pays sûr », qui les expulserait dans un autre « tiers pays sûr », et ainsi de suite jusqu'à ce qu'à ce qu'ils finissent par revenir dans le pays où ils craignent d'être persécutés. D'après certaines indications, les Européens ne seraient pas satisfaits du fonctionnement de leur système de « tiers pays sûr ».

De l'avis de certains témoins, les lignes directrices du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pourraient être utilisées pour déterminer si un demandeur d'asile doit être renvoyé dans un pays donné. On pense que la signature d'ententes officielles entre pays pourrait protéger plus adéquatement les réfugiés. Le Comité s'est laissé dire, cependant, qu'il est difficile d'établir une entente avec les États-Unis. Des exemples ont été donnés montrant que le système canadien de détermination du statut de réfugié serait plus généreux que le système américain.

Le Comité pense qu'il faudrait examiner la définition de « tiers pays sûrs ». Le gouvernement pourrait examiner cette question plus en détail, surtout la négociation d'une entente de procédure d'octroi d'asile partagée avec les États-Unis. Le Comité

with the United States. The Committee suggests that the Government work toward implementing the safe third country provision.

A number of members of the Committee are also concerned that Bill C-11 effectively purports to be retroactive in its application. For example, the new inadmissibility guidelines would apply in respect of acts that took place before the Bill would be proclaimed into law. Witnesses made specific reference to the "serious criminality" provision of clause 64 that would preclude a permanent resident from an appeal of deportation if he or she were sentenced to two years or more for a criminal offence. In effect, people who may not be removable under the current Act would become removable when C-11 is proclaimed.

Processes that have begun under the current legislation would automatically become subject to the new legislation. Although the Minister stated that applicants who have been interviewed under the current law would be processed according to the current law even after the new legislation takes effect, it was not clear that others who have not reached the interview stage would be subject to the rules that were in place when they made their application. Thus, applicants who have spent large sums of money on the assumption that they meet the immigration criteria could discover that they suddenly do not meet the new criteria when the new law takes effect. The non-refundable fee per adult applicant is usually \$500; even higher fees are charged for business class applicants.

The potential for legal challenges to the retroactive application of a new act was also mentioned in testimony before the Committee

A number of members of the Committee suggest that Bill C-11 should not force those whose processes have commenced under current legislation to be automatically subject to the new law. At the very least, they should have the choice of which legislation would apply.

Although under clause 94 the Department would already be obliged to submit an annual report to Parliament on the operation of the legislation, the Department should also be obliged to report back to the appropriate Committee of each House of Parliament on the implementation of the Bill, especially in relation to points raised in these Observations.

Finally, in light of the various issues highlighted during these hearings, the Committee is of the opinion that the Senate should consider doing an in-depth study of all aspects of Canada's immigration and refugee protection system. As one specific example of the issues that need to be addressed, the Committee heard important testimony about the difficulties faced by female refugee claimants subject to deportation orders who, upon removal, are separated from their Canadian-born children. There are many other similar examples of issues that indicate the timeliness and desirability of an examination of Canada's immigration and refugee protection system. Such a study should define the fundamental issues and include a review and analysis of previous governmental studies on the Canadian immigration and refugee systems.

The Committee intends to ask the Minister to respond in writing to these observations six months after the legislation is proclaimed.

aimerait voir le gouvernement travailler à la mise en application d'une clause de tiers pays sûr.

Des membres du Comité ont aussi des réserves à propos de l'application rétroactive du projet de loi C-11. Ainsi, les nouvelles lignes directrices sur la non-recevabilité s'appliqueraient à l'égard de lois qui ont adoptées avant que le projet de loi ne devienne loi. Des témoins ont parlé notamment de la disposition de « grande criminalité » dans l'article 64, qui empêcherait un résident permanent d'interjeter appel d'une mesure d'expulsion si cette personne était jugée coupable d'une infraction punie par un emprisonnement d'au moins deux ans. En fait, une personne non passible d'expulsion en vertu de la présente loi pourrait le devenir sous le régime de la nouvelle loi C-11.

Les procédures engagées sous le régime des lois actuelles seraient automatiquement assujetties à la nouvelle loi. La ministre a déclaré que le dossier d'un demandeur reçu en entrevue sous la présente loi serait traité en vertu de celle-ci, même après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi; il n'est établi clairement, toutefois, si les autres demandeurs n'ayant pas atteint l'étape de l'entrevue seraient assujettis aux règles qui étaient en place lorsqu'ils ont fait leur demande. Ainsi, un demandeur qui a dépensé des sommes d'argent considérables en pensant satisfaire aux critères d'immigration pourrait découvrir soudainement qu'il ne satisfait plus aux nouveaux critères lorsque la nouvelle loi entrera en vigueur. Les frais non remboursables exigés d'un demandeur adulte sont habituellement de 500 \$, et les gens d'affaires immigrants doivent déboursier des frais encore plus élevés.

Des témoins ont aussi soulevé la possibilité que l'application rétroactive de la nouvelle loi soit contestée devant les tribunaux.

Des membres du Comité pensent que le projet de loi C-11 ne devrait pas obliger les personnes qui ont entamé des procédures d'immigration en vertu de la loi actuelle à être régies automatiquement par la nouvelle loi. Elles devraient à tout le moins pouvoir choisir quelle loi s'appliquera dans leur cas.

Aux termes de l'article 94, le ministère est déjà tenu de déposer au Parlement chaque année un rapport sur l'application de la loi. Il devrait également être obligé de présenter un rapport au comité approprié de chaque chambre du Parlement, surtout dans le contexte des points soulevés dans les présentes observations.

Enfin, à la lumière des diverses questions soulevées au cours des audiences, le Comité est d'avis que le Sénat devrait étudier en profondeur tous les aspects du système canadien d'immigration et de protection des réfugiés. Parmi les questions à examiner, le Comité a entendu des témoignages concernant la détresse des femmes demandeuses du statut de réfugié qui font l'objet d'un avis d'interdiction de séjour et qui, lorsqu'elles sont renvoyées dans leur pays, sont séparées de leurs enfants nés au Canada. De nombreux autres cas semblables montrent qu'il y aurait lieu à ce moment-ci de revoir notre système d'immigration et de protection des réfugiés. L'étude définirait les questions centrales et comprendrait la recension et l'analyse des études gouvernementales précédentes sur les systèmes canadiens d'immigration et d'accueil des réfugiés.

Le Comité a l'intention de demander à la ministre de répondre par écrit aux présentes observations dans les six mois suivant la proclamation de la loi.







*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Communication Canada — Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9

*En cas de non-livraison,*  
*retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*  
Communication Canada — Édition  
Ottawa (Ontario) K1A 0S9